

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15	Le vingt mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ordizan, dûment convoqués en date du 16 mars 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	15	
Qui ont pris part à la délibération :	15	
Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0		

Présents : Roland DETHOU, Thierry DESTARAC, Vanessa DARRACQ, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Gérald RAGELLE, Marie-Hélène VILIJN, Eric TILHAC, Gilles GAUBERT, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY, Marie-Pierre DUBARRY, Marlène LABORIE, Magalie LOZES, Mathilde DAUBE

Absents, excusés et représentés : ,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène VILIJN

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE_2026_09	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ORDIZAN A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'Ordizan au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Monsieur Roland DETHOU** ;
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Monsieur Thierry DESTARAC** ;
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
065-216503359-DE_2026_09-DE
A G E D I